

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHES SPORTIVES



Carpe à la grande canne Qualificatif 2^{ème} Division H 2023

23 et 24 Octobre 2022

Carpodrome de la Gaule Chalonnaise
à CHAMPFORGEUIL



Organisé par le CDPS 71 avec le soutien de l'AAPPMA La Gaule Chalonnaise



Organisation de l'épreuve

Cette épreuve est qualificative pour la 2^{ème} Division Nationale 2023.

Elle se déroulera sur deux jours en **2 manches de 5h00**.

Si plus de 20 pêcheurs inscrits, il y aura 2 groupes : un le samedi 23 Octobre et un le dimanche 24 Octobre 2022 avec 2 manches de 4h00 dans la même journée.

Le classement s'établira au poids et par addition des places des deux manches et des deux journées.

En cas d'égalité c'est le plus grand poids total qui départagera, et si l'égalité persiste, le plus grand poids dans une manche. En ultime recours on procédera à un tirage au sort.

Limitations

Cannes limitées à 13 mètres, moulinet interdit.

Amorces et graines toutes confondues : 6 litres

Esches animales : 2 litres dont $\frac{1}{2}$ litre de vers de terre maxi (non coupés).

Fouillis et vers de vase interdit dans l'amorce et à l'hameçon.

Règlement F.F.P.S

Pour l'amorçage seul la coupelle est autorisée.

La fronde est autorisée pour l'agrainage uniquement.

Hameçon simple sans ardillon n°10 maximum.

Tresse interdite.

Notion de pendu interdite.

Seuls seront comptabilisés les carpes, carassins et amours blancs.

(tous les autres poissons seront remis à l'eau immédiatement)

Les amours blancs seront pesés et remis à l'eau immédiatement après leur capture.

Prise du poisson par les yeux interdite.

Tapis de réception obligatoire.

Il est interdit de mettre plus de 25 kilos (ou 4 poissons si le poids moyen dépasse 7 kilos) dans une même bourriche.

S'il y a plus de 4 poissons et que le poids total dépasse la limite autorisée, elle ne sera comptabilisée que pour 25 kilos.

Prévoir donc plusieurs bourriches.

En cas de prise d'un poisson, il est formellement interdit de remettre une ligne en action de pêche ou d'utiliser une coupelle avant la mise en bourriche du dit poisson.

Les véhicules seront garés à proximité (pas de chariot).

Horaires

Si deux manches de 5h00

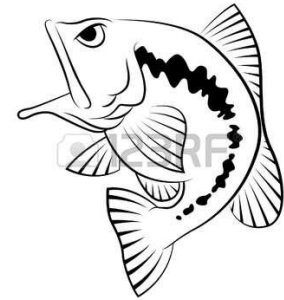
Rendez-vous sur place à partir de 8h00,
Vérification des licences signées et du certificat médical.

Samedi 23 Octobre – 1^{ère} Manche

09h00 : tirage au sort
10h00 : début des contrôles
10h50 : amorçage
11h00 : début de la manche
15h55 : annonce des 5 dernières minutes
16h00 : fin de la manche

Dimanche 24 Octobre - 2^{ème} Manche

08h15 : distribution des fiches
09h00 : début des contrôles
09h50 : amorçage
10h00 : début de la manche
14h55 : annonce des 5 dernières minutes
15h00 : fin de la manche.



Si deux manches de 4h00

Rendez-vous sur place à partir de 6h00
Vérification des licences signées et du certificat médical.

Samedi 23 Octobre Matin

06h30 : tirage au sort
07h00 : début des contrôles
07h50 : amorçage
08h00 : début de la manche
11h55 : annonce des 5 dernières minutes
12h00 : fin de la manche

Après-midi

A partir de 12h00 : changement de place
13h00 : début des contrôles
13h50 : amorçage
14h00 : début de la manche
17h55 : annonce des 5 dernières minutes
18h00 : fin de la manche

Dimanche 24 Octobre Matin

06h30 : tirage au sort
07h00 : début des contrôles
07h50 : amorçage
08h00 : début de la manche
11h55 : annonce des 5 dernières minutes
12h00 : fin de la manche

Après-midi

A partir de 12h00 : changement de place
13h00 : début des contrôles
13h50 : amorçage
14h00 : début de la manche
17h55 : annonce des 5 dernières minutes
18h00 : fin de la manche

Restauration chaude et froide - Buvette

INSCRIPTIONS

RÉPONSE OBLIGATOIRE au plus tard le 08 Octobre 2022

Aucune inscription après cette date

Auprès de :

Christian SARRE

11 rue du Centre

71100 SAINT REMY

☎ 03 85 93 69 48

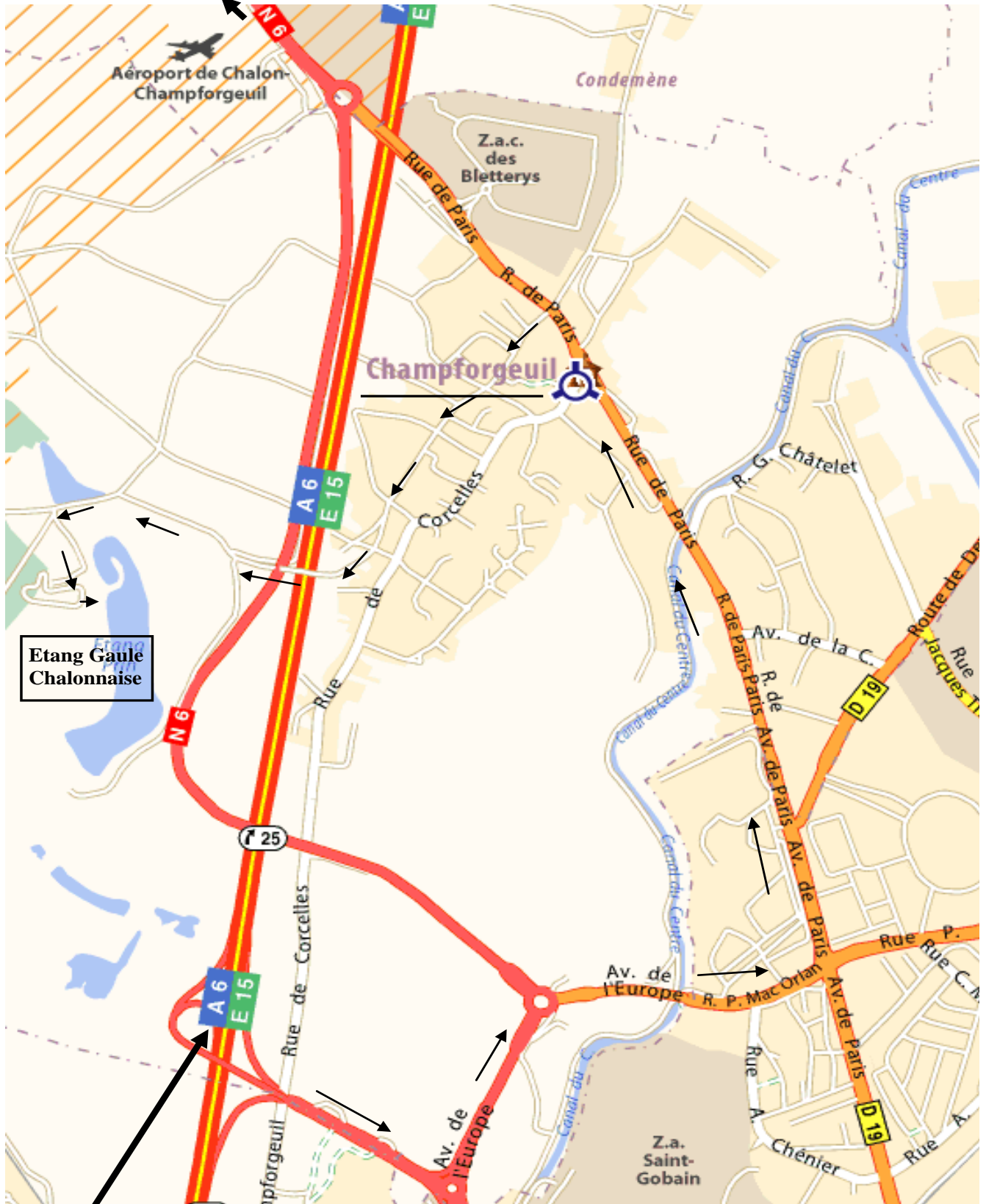
📱 06 27 28 85 72

Mail : c.sarre@neuf.fr

Bulletin d'inscription

Nom :
Prénom :
N° licence :
Club :
CD :

Direction
CHAGNY



Etang Gaule
Chalonnaise

Autoroute A6 - Echangeur
CHALON NORD



Secteurs de pêche

Étang Prin

Champ Liard

Autorou

Rue du O

Corcelles

Rue de Corcelles

Imp. des Baigneurs

e de Corcelles